

Communiqué de presse - 03/06/2024

ÉLECTIONS

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES : LES INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE VOTE À LA ROCHE-SUR-YON

### **NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS À LA ROCHE-SUR- YON (au 16/05/2024)**

38 752 électeurs inscrits

### **LES HORAIRES DES BUREAUX DE VOTE**

Ouverture : 8h / Fermeture : 18h

### **40 BUREAUX DE VOTE**

Carte interactive sur [www.lrsy.fr](http://www.lrsy.fr)

**Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Tour d'horizon des informations pratiques à connaître pour le vote à La Roche-sur-Yon.**

### **LES PIÈCES À PRESENTER**

Dans les communes de 1000 habitants ou plus, les votants peuvent soit présenter une pièce d'identité et une carte électorale, **soit une pièce d'identité uniquement** (seule cette pièce est obligatoire pour voter).

### **LE VOTE PAR PROCURATION**

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection de se faire représenter par un autre électeur. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire ne doit pas obligatoirement être inscrit dans la même commune que le mandant. Il devra néanmoins toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Pour établir une procuration, 2 solutions sont possibles pour le mandant :

- En ligne, sur [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) jusqu'à la veille du scrutin à 23h59 (Les électeurs disposant d'une identité numérique certifiée, peuvent accomplir 100% de la démarche en ligne.)
- Au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire, en se présentant en personne muni d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...).

